

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2006**

Délibération
n° 2006.03.082

**FCOL - Eté actif
2005 - reversement
de la recette de
l'Etat et de la CAF**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude BEAUCHAUD à Daniel OPIC, Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

**DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / PRÉVENTION
DE LA DÉLINQUANCE**Rapporteur : **Monsieur CHARRIER****FCOL - ETE ACTIF 2005 - REVERSEMENT DE LA RECETTE DE L'ETAT ET DE LA CAF**

Conformément à la convention signée avec la Fédération Charentaise des Œuvres Laïque (FCOL) le 25 mai 2005, la ComAGA s'est engagée à reverser toutes les aides extérieures qu'elle recevrait pour mettre en œuvre des actions d'animation dans le cadre de l'Été Actif au plan d'eau de Saint-Yrieix.

Pour l'année 2005, le montant des subventions reçues par la ComAGA s'élève à 10 000 € et se répartit de la façon suivante :

- CAF 2005 = 3 000 €
- Fonds d'Intervention pour la Ville 2005 (FIV) = 7 000 €

Il convient donc de reverser ces 10 000 € à la FCOL au titre de l'année 2005.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 4 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 14 mars 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER le reversement de 10 000 € à la FCOL pour l'année 2005, correspondant au montant des subventions reçues pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre de « l'Été Actif ».

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6574 – rubrique 824.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

31 mars 2006

Affiché le :

03 avril 2006